

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 6

Artikel: L'hôtellerie suisse après la guerre
Autor: Nantermod, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE LAC DE LUGANO

L'HOTELLERIE SUISSE APRÈS LA GUERRE

par

P. Nantermod

Rédacteur de la Revue suisse des hôtels

Depuis la fin des hostilités, on enregistre en Suisse une nette reprise du mouvement hôtelier. Mais il est encore trop tôt pour prévoir à coup sûr la forme que prendra le tourisme d'après-guerre. Avant de préciser l'état de choses actuel, nous voulons tenter de caractériser la situation de l'industrie hôtelière au début de cette nouvelle ère de paix.

L'hôtellerie suisse pendant la guerre

Bien que la Suisse ait échappé à la tourmente et à ses conséquences, son hôtellerie n'en a pas moins souffert, surtout du point de vue économique, puisque ces six ans de guerre ont été pour cette industrie nationale une période de paralysie plus ou moins complète (les hôtels saisonniers ayant été les plus gravement tou-

chés). En effet, la fermeture des frontières a eu comme résultat la suspension du trafic international, donc du mouvement des étrangers, tout en obligeant les Suisses — qui aimait à se rendre en vacances dans les Etats voisins — à séjourner dans leur propre pays. Malgré l'accroissement du tourisme interne, notre pays n'a toutefois pu opposer à la perte de plus de 33 millions de nuitées d'hôtes étrangers qu'une augmentation de 10 millions d'hôtes indigènes. Il en est résulté une perte de plus de 1,3 milliard de francs suisses pour l'industrie hôtelière de notre pays.

Un grand nombre d'établissements avaient été contraints de fermer leurs portes, d'autres avaient végété, d'autres encore avaient été utilisés pour des bureaux militaires ou à des fins humanitaires, mais tous attendaient le retour de l'afflux d'hôtes étrangers

qui seul permet l'exploitation normale de nos hôtels en général et des entreprises saisonnières en particulier.

Les mesures en faveur de l'hôtellerie

Est-ce à dire que ces années de guerre aient été complètement perdues pour l'industrie hôtelière ? Non, car la crise avait attiré sur elle l'attention des autorités qui reconurent mieux l'importance de cette industrie pour l'économie suisse et qui cherchèrent à venir en aide aux hôteliers. On para d'abord au plus pressé en prenant des mesures d'urgence pour protéger les hôteliers menacés par la crise, puis, peu à peu, grâce aux efforts de la Société suisse de fiduciaire pour l'hôtellerie, ces mesures furent prorogées, améliorées et incorporées dans la législation normale grâce à la loi fédérale en faveur de l'hôtellerie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1945. Cette loi permet à l'hôtelier qui se voit dans la gêne, sans qu'il y ait faute de sa part, de bénéficier d'un sursis pour les créances et intérêts du capital, qu'il soit garanti ou non, d'une réduction des intérêts des créances de capital et même de l'abandon temporaire de l'intérêt variable dépendant du résultat d'exploitation. Ces mesures relatives aux créances en capital s'accompagnent, suivant les cas, de la remise de dettes chirographaires, de l'extinction d'impôts, d'intérêts et de taxes par un versement au comptant. Mais la principale innovation de cette loi est d'ouvrir la voie au désendettement de l'hôtellerie en prévoyant l'extinction des créances en capital non couvertes, soit la différence entre le montant de la dette et la valeur d'estimation établie d'après la valeur de rendement correspondant à la moyenne d'exploitation d'entreprise pendant les neuf dernières années d'avant-guerre. Cette extinction peut se faire soit par un paiement au comptant (on pourrait exiger du créancier un sacrifice variant de 50 à 80 p.100 de sa créance), soit par un versement échelonné (dans ce cas la perte du créancier oscillerait entre 50 et 66,2/3 p. 100.)

Nous avons là un instrument législatif qui permet de rendre de grands services à l'hôtellerie en lui donnant la possibilité de mettre fin à un surendettement qui empêchait tout redressement économique.

A la suite de longues fermetures ou de la mauvaise marche des affaires, les hôteliers avaient épuisé les réserves qui leur avaient été nécessaires pour faire les travaux indispensables et subvenir à l'entretien normal des immeubles et du mobilier. Les autorités s'étaient également préoccupées de cet état de choses et avaient englobé l'hôtellerie, ou plus spécialement les réparations d'hôtels, dans le grand programme d'occasions de travail qui devait être exécuté sitôt la guerre finie. Heureusement pour notre économie, mais

malheureusement pour l'hôtellerie, le chômage prévu ne s'est pas produit et nos hôtels n'ont pu bénéficier que dans une très faible mesure (action restreinte d'hiver) des subventions escomptées. Par contre la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie a été autorisée à consentir des crédits d'amélioration pouvant atteindre 15 p. 100 des charges hypothécaires obéissant l'immeuble. Dans ce domaine, le plan Meili pour la restauration technique d'hôtels et de stations s'est borné à l'inventaire des principales stations suisses et de leur patrimoine hôtelier. Il faut espérer que lorsque les hôteliers auront de nouveau accumulé des réserves, ils pourront recourir au plan Meili pour faire exécuter leurs restaurations. Telles sont les mesures qui avaient été envisagées pendant la guerre pour conserver à notre pays une de ses industries les plus menacées.

Reprise du trafic international

Dès la fin de la guerre en Europe, il fut possible de ramener en Suisse des touristes étrangers. Ce fut le principal mérite de l'action des permissionnaires américains, qu'elle marqua pour notre hôtellerie le retour en masse d'hôtes étrangers et qu'elle constitua une action de propagande incomparable pour la Suisse aux Etats-Unis.

Etant donné les difficultés financières et économiques éprouvées par presque tous les pays qui avaient participé à la guerre, il aurait été naïf d'espérer le rétablissement, du jour au lendemain, d'une entière liberté de trafic. Il fallait tenir compte des conditions particulières de chacun et pour le moment il n'est encore possible d'envisager la reprise du trafic international que dans le cadre des accords économiques ou de paiements que la Suisse s'efforce de conclure avec d'autres pays. Nous avons tout mis en œuvre auprès de nos autorités pour qu'une large part soit faite au tourisme dans ces accords, et nos efforts ont surtout été récompensés par l'entrée en vigueur de la Convention de paiement anglo-suisse qui permettait d'appliquer à notre pays le « British-basic Travel Plan ». On peut estimer à une trentaine de millions les recettes supplémentaires que cette convention a values à l'hôtellerie et il est heureux que grâce aux mesures de contrôle instaurées, cet accord ait pu être confirmé pour une nouvelle année aux mêmes conditions.

La convention avec la Belgique a permis l'été dernier à de nombreux ressortissants belges de venir en vacances chez nous. Après une interruption de quelques mois la convention reprendra tout son effet et, à partir du 1^{er} mai, les Belges disposent de nouveau de devises pour faire un séjour en Suisse.

Agissant en commun avec la Fédération suisse du

tourisme, la Société suisse des hôteliers fera également l'impossible pour qu'il soit tenu compte du tourisme dans les accords éventuels avec d'autres pays. Nos hôtels ont absolument besoin de clientèle étrangère, car le nombre des hôtes suisses semble avoir atteint un plafond et l'amélioration de la fréquence dépend du trafic international. Celui-ci est aussi pour nos hôtels une sorte de régulateur qui permet de prolonger les saisons et de rationaliser l'exploitation des entreprises.

L'hôtellerie suisse, qui a vu les nuitées d'hôtes étrangers passer de 3 millions en 1945 à 6 millions en 1946, s'efforce de développer ce mouvement en demandant instamment la suppression, tout au moins l'atténuation des formalités frontalières, en attendant que la situation financière des divers pays permette de revenir à la liberté complète du trafic international. L'année dernière ce sont surtout les hôtels des villes ainsi que les sanatoria et établissements de cure qui ont profité de cette reprise du tourisme, alors que pour les hôtels saisonniers le taux d'occupation demeurait faible et était très variable suivant les régions.

Les prix d'hôtels

S'il est un problème propre à intéresser directement les hôtes éventuels, c'est bien celui des prix d'hôtels. Il faut d'abord faire une constatation : c'est que, alors que les prix de revient et frais généraux augmentaient continuellement et d'une manière générale, les prix d'hôtels n'ont été haussés qu'avec beaucoup de retard et dans une proportion bien inférieure à celle du coût de la vie. En effet, depuis 1939 jusqu'à maintenant, tandis que les prix de revient de l'hôtellerie renchérissement de plus de 60 p. 100, les prix minima de pension n'ont été augmentés que de 3 fr. pour les maisons avec prix de pension minimum jusqu'à et y compris 8 fr. par jour, et de 4 fr. pour les maisons avec prix de pension minimum de plus de 8 fr. jusqu'à et y compris fr. 12,50 par jour, et de 4,50 fr. pour les maisons avec prix de pension minimum supérieur à 12,50 fr. par jour. On peut donc déclarer que, par rapport à l'étranger, et en tenant compte des prestations fournies, les hôtels suisses sont parmi les hôtels les meilleur marché du monde. Il résulte de cette disproportion entre les prix d'achat et les prix de vente que malgré l'accroissement de fréquence le rendement de l'hôtellerie est de beaucoup inférieur à celui d'avant-guerre. Spécifions entre autres que la hausse considérable des salaires exerce une action particulièrement défavorable sur la rentabilité de l'hôtellerie suisse.

Le problème du personnel

Vu la période de haute conjoncture que nous traversons, il est de plus en plus difficile de trouver du personnel et nos hôtels souffrent spécialement de cet état de choses. La brièveté des saisons pendant la guerre, l'insécurité des revenus ont engagé une grande quantité d'employés d'hôtel à embrasser d'autres professions, et nos hôteliers ne disposent plus maintenant que d'un nombre restreint d'aides qualifiés. Il a donc fallu avoir recours à la main-d'œuvre étrangère et ce n'est que grâce à la venue de quelques milliers d'employés d'hôtels italiens qu'il a été possible d'assurer une parfaite exploitation de nos établissements. De grands efforts sont faits pour former du personnel qualifié et on peut espérer que d'ici peu l'effectif des employés sera suffisant pour permettre aux hôteliers de faire face à toutes les situations.

Conclusion

Comme avant la guerre le tourisme et l'hôtellerie suisses sont à même de satisfaire chacun. Nous avons une assez grande variété de catégories d'hôtels pour que la clientèle suisse et étrangère de toutes conditions trouve toujours de nombreuses et excellentes maisons à des prix pouvant convenir à chacun. Il y a encore de nombreux palaces pour les amateurs de grand luxe, mais il y a aussi d'excellents hôtels de deuxième rang, où l'on trouve tout le confort désirable et qui forment l'armature de l'hôtellerie suisse.

On a déjà beaucoup parlé de tourisme populaire et l'on s'est demandé si l'hôtellerie de notre pays saurait s'adapter à ce tourisme nouveau. Elle le pourra facilement puisque, selon la statistique fédérale, nous disposions de plus de 100.000 lits dans des maisons dont les prix minima variaient entre fr. 7 et fr. 14.

L'hôtellerie suisse, après avoir traversé une crise ininterrompue d'environ vingt ans, a le ferme espoir d'aller maintenant au-devant de temps meilleurs et, en travaillant sur des bases économiques et saines, de retrouver son équilibre afin de redevenir un facteur actif de notre balance des comptes et de continuer à jouer dans notre pays un rôle de premier plan.

P. Nantermod.